Ville de
La Rochette

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE LA ROCHETTE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 OCTOBRE 2013

Etaient présents : M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, M. Françoise FILIPPI, Mme Josette TEREYGEOL, M. Florent REGUILLO-LARA, M. Guillaume DE CLAVIERE (arrivé au point n°5), M. Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, Mme Dominique STOLTZ, M. Bernard ROUSSEAU, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Christelle TROUVÉ, M. Alain SARTORI, M. Eric CAILLOUEY, Mme Marie-Noëlle MALLIER, M. Jean-Louis BIANCO.

Absents ayant donné pouvoir :
Jean-Pierre BONNARDEL a donné pouvoir à Mme Josette TEREYGEOL
M. Morgan EVENAT a donné pouvoir à Mme Christelle TROUVÉ
M. Robert TROTTIN a donné pouvoir à M. Alain SARTORI
M. Jacques NICOLLE a donné pouvoir à M. Bernard WATREMEZ
M. Olivier TOURNAFOND a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD

Absente excusée : Madame Christelle HORTAS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00, procède à l'appel et demande à Monsieur Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celui-ci accepte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2013 sans observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT N°1 : SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – Décision modificative n° 1 du budget primitif 2013
Rapporteur : Monsieur REGUILLO-LARA, Adjoint au Maire.

- ***APPROUVE, à l'unanimité,*** le projet de décision modificative n° 1 au budget primitif de l'exercice 2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à l'intérieur des sections Investissement et fonctionnement, comme suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : + 3 000 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 3 000 €.

POINT N°2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET COMMUNAL 2013
Rapporteur : Monsieur REGUILLO-LARA, Adjoint au Maire

- ***APPROUVE, à l'unanimité,*** le projet de décision modificative n° 4 au budget primitif de l'exercice 2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à l'intérieur des sections Investissement et fonctionnement, comme suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : + 207 245 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 21 270 €.

POINT N°3 : CREATION DE POSTE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***DECIDE, à l'unanimité,*** de créer un poste d'auxiliaire de puériculture qui sera affecté au multi-accueil de la Commune de La Rochette à temps complet.
-***PRECISE*** que selon le recrutement, si le poste devait être occupé par un agent non titulaire, il devra justifier d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture. La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'auxiliaire de puériculture de 1ère classe, soit au maximum sur l'indice majoré de 369.

POINT N°4 : SUPPRESSION DE POSTES LIEE AUX CREATIONS DE POSTES POUR CHANGEMENT DE GRADE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***DECIDE, à l'unanimité,*** de supprimer les postes suivants :
  - 1Adjoint technique principal de 2ème classe
  - 1 Adjoint technique principal de 2ème classe
  - 1 Adjoint technique de 1ère classe
  - 1 Adjoint technique principal de 2ème classe

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 14 octobre2013 :
- Filière : Technique
- Cadre d'emploi : Adjoint technique
- Grade : Adjoint technique 1ère classe
  - Ancien effectif : 3
  - Nouvel effectif : 2
- Filière : Technique
- Cadre d'emploi : Adjoint technique
- Grade : Adjoint technique principal de 2èmeclasse
  - Ancien effectif : 5
  - Nouvel effectif : 2

- Filière : Technique
- Cadre d'emploi : Adjoint technique
- Grade : Adjoint technique principal de 1ère classe
  - Ancien effectif : 1
  - Nouvel effectif : 2

- Filière : Médico-sociale
- Cadre d'emploi : Agent social
- Grade : Agent social principal de 2èmeclasse
  - Ancien effectif : 0
  - Nouvel effectif : 1

POINT N°5 : PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PREVOYANCE DES AGENTS
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***DECIDE, à l'unanimité,*** d'adopter le règlement couvrant le risque « prévoyance » avec une participation employeur de 5 euros par agent et de la faire entrer en vigueur à compter du 1er novembre 2013.

POINT N°6 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE DE LA ROCHETTE
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***DECIDE, à l'unanimité,*** d'adopter le règlement intérieur.

POINT N°7 *:* INVENTAIRE GEOLOCALISE ECLAIRAGE PUBLIC
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***DECIDE, à l'unanimité,*** de déléguer au SIESM le financement, l'organisation, l'attribution et le suivi d'une consultation visant à sélectionner un prestataire chargé d'inventorier et de géo localiser le mobilier Eclairage Public de la commune, selon un calendrier qui débutera en 2013 et s'achèvera en 2014 ;
- ***S'ENGAGE*** à faciliter la réalisation de la mission dudit prestataire, en lui accordant les autorisations de voirie éventuelles, en informant les services communaux ou le prestataire communal en charge de la maintenance des dates programmées d'intervention et en garantissant la consignation des installations ;
- ***S'ENGAGE*** à faciliter la mise à jour ultérieure par le SIESM77 de la base de données ainsi constituée, en lui communiquant régulièrement les évolutions majeures du parc mobilier communal dont il n'aurait pas connaissance, selon des modalités et un rythme à définir conjointement.

POINT N°8 *:* INSTALLATION DE BORNES PUBLIQUES DE RECHARGEMENT POUR VEHICULES ELECTRIQUES – DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'INSTALLATION – TRANSFERT DE COMPETENCE
Rapporteur : Monsieur le Maire.

- ***APPROUVE, à l'unanimité,*** le programme de travaux et les modalités financières,
- ***TRANSFERT*** la compétence de création, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables au SIESM pour une durée de dix ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération
- ***DELEGUE*** la maîtrise d'ouvrage au SIESM concernant l'installation d'une borne rechargeable
- ***DEMANDE*** au SIESM de lancer les travaux d'installation de l'infrastructure de charge nécessaire à l'usage des véhicules électrique et/ou hybrides rechargeable rue Honoré Daumier,
- ***DIT*** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux,
- ***AUTORISE*** M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux et les éventuels avenants

POINT N°9 *:* SEJOUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – FEVRIER 2014 – CHALET LE PONT DU METTY, A LA BRESSE – ORGANISME ODCVL
Rapporteur : Madame Françoise Filippi, Adjointe au Maire

- ***CONFIE, à l'unanimité,*** l'organisation du séjour de l'accueil de loisirs qui se déroulera du 17 au 21 février 2014 inclus à l'organisme ODCVL ;
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme concerné ;
- ***DECIDE*** de fixer la participation des familles au séjour :

Enfants domiciliés à La Rochette et enfants d'agents communaux.

Quotient Familial	Participation des familles
De 0 à 1067.00 €	168.65 €
De 1067.01 à 1980.00 €	253.00 €
De 1980.01 à 3049.00 €	328.90 €
Plus de 3049.01 €	413.20 €

Enfants non domiciliés à La Rochette : +30% par rapport aux enfants rochettois (écart similaire aux autres variations de tarifs applicables pour les prestations communales).

Quotient Familial	Participation des familles
De 0 à 1067.00 €	219.25 €
De 1067.01 à 1980.00 €	328.90 €
De 1980.01 à 3049.00 €	427.55 €
Plus de 3049.01 €	537.20

- ***DIT*** que le paiement de la participation familiale peut s'effectuer en plusieurs versements ;
- ***DIT*** que le montant des participations familiales sera inscrit à l'article 7066 du budget 2014.

POINT N°10 : CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ENTRE MADAME LA PREFETE DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE LA ROCHETTE.
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***AUTORISE, à l'unanimité,*** le recours à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à compter du 1er décembre 2013 ;

- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la télétransmission des actes avec Madame la Préfète de Seine-et-Marne.

POINT N°11 : Rapport Annuel du Délégataire 2012 - Service public de l'eau potable
Rapporteur : Monsieur Florent REGUILLO-LARA, Adjoint au Maire

- ***PREND ACTE, à l'unanimité,*** du Rapport Annuel du Délégataire relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012.

POINT N°12*:* INSTALLATIONS SPORTIVES DU STADE - Convention de mise à disposition avec le lycée professionnel Benjamin Franklin - année 2014
Rapporteur : Monsieur Bernard Watremez, Adjoint au Maire

- ***DÉCIDE, à l'unanimité,*** de mettre à disposition les installations sportives communales, stade et salle René Huard, aux élèves du lycée professionnel Benjamin-Franklin ;
- ***FIXE*** pour l'année 2014 la participation forfaitaire du lycée pour cette mise à disposition à 7 687 € ;
- ***AUTORISE*** M. le Maire à signer la convention correspondante pour l'année 2014.
La recette correspondante sera inscrite à l'article 752 du budget 2014.

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire évoque la réforme des rythmes scolaires et sa complexité. Cette réforme a un coût estimé entre 50 000 et 70 000 euros pour la commune de La Rochette. Cette dépense est notamment justifiée par le besoin de 22 animateurs supplémentaires à temps partiel. La commune travaille en concertation avec l'Inspection académique et les enseignants sur ce projet. Les parents délégués seront consultés dans les prochaines semaines.

Décisions municipales :

*** N° 14/2013 pour le concours d'un médecin référent :**
Le 26 septembre 2013, le Maire de la Ville de La Rochette a signé avec le Docteur Jacques BACHET, Pédiatre, domicilié Résidence Aquitaine, 751 rue Hector Berlioz, 77190 DAMMARIE LES LYS, une **convention 2013/2014 pour des vacations de 2 heures par mois** comme médecin référent, spécialiste de la Petite Enfance pour la structure multi-accueil « Les Premiers Pas » de La Ville de La Rochette.
Le taux horaire de la vacation est de 80 euros net. La dépense correspondante qui s'élève à 160 € par mois est inscrite à l'article 6218 du budget 2013 et sera inscrite dans le budget 2014.

- **Du 5 octobre au 16 octobre 2013** : exposition de peintures et encadrements par Mesdames DE CORTE et ROSAMOND à l'espace culturel Rosa-Bonheur.
- **Lundi 11 novembre 2013 à 10h** : cérémonie place de l'Eglise (La Rochette Village).
- **Samedi 23 novembre à 11h** : remise des médailles du travail et des récompenses du concours des jardins et balcons fleuris, en Mairie.
- **Samedi 23 novembre** : soirée Beaujolais, organisée par le Comité des Fêtes, au Mille Clubs.
- **Du 29 novembre au 11 décembre 2013** : exposition de l'association « Les Artistes de La Rochette » à l'espace culturel Rosa-Bonheur.
- **Dimanche 8 décembre 2013 à 16h** : concert « Le lac des cygnes » à l'église Saint-Paul (orchestre de la CAMVS).
- **Samedi 14 décembre 2013 de 10h à 21h** : marché de Noël au gymnase du Complexe Culturel et Sportif René Tabourot.
- **Samedi 14 décembre 2013 de 19h à 20h** : spectacle de magie au gymnase du Complexe Culturel et Sportif René Tabourot.
- **Les 23 et 30 mars 2014** : élections municipales.
- **Le 25 mai 2014** : élections européennes.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 48